



PROTOCOLE SANITAIRE OBLIGATOIRE

Reprise des activités - Saison 2021/2022

Soumis AU PASS SANITAIRE avec regret

à partir de l'âge de 12 ANS

(Jusque nouvel ordre)

L'ENSEMBLE DES RÈGLES PROPOSÉES DANS CE PROTOCOLE A POUR OBJET DE PERMETTRE LA PRATIQUE DU SPORT ET DE LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS, EN ACCORD AVEC LES DIFFÉRENTS PROTOCOLES DU MINISTÈRE DES SPORTS.

*Le personnel aura à sa disposition en permanence les matériels et équipements de protection requis pour préserver sa santé au travail (masques, gants de protection, accès à du gel hydro alcoolique ou du savon) ; afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation.

Les adhérents sont des acteurs dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. A ce titre, chacun devra suivre les règles établies qui lui seront communiquées aux différentes entrées, dès la réouverture.

Les adhérents se doivent de respecter ces usages dans tous les espaces. Dans les espaces plus réduits, ils feront preuve de patience en respectant les protocoles d'entrées/sorties définies par l'association.

RECOMMANDATIONS APPLICABLES

DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS

1/ LAVAGE DES MAINS :

- Afin de limiter les risques de contamination (boutons de porte, parois, matériels sportifs...), le lavage des mains sera OBLIGATOIRE aux entrées et sorties des différents accès aux cours collectifs, par distributeurs de gel hydro alcoolique mis à disposition ; ou par passage aux toilettes avec du savon.
L'adhérent pourra également utiliser un désinfectant ou gel hydro alcoolique qui lui est propre, dans le respect des gestes barrières.

2/ ACCES SALLE D'ACTIVITES et SALLE DE MUSCULATION :

- **Pour l'ensemble des activités adultes et enfants (Hors salle de musculation et activités théâtre), l'accès à la salle d'activité se fera UNIQUEMENT par les vestiaires, coté cours du Foyer Rural ; pour entrer, et ainsi traverser pour rejoindre la salle d'activité, permettant un sens de circulation.**
Ils seront OUVERTS **avant chaque début de cours** par les coach's encadrants. Puis seront ensuite FERMES **après l'arrivée de la totalité des adhérents** aux heures de cours respectifs.

Aucun retard ne sera accepté ; impliquant une organisation particulière et un désagrément dans la pratique de l'activité pour les coach's encadrants.

La sortie se fera par la porte au fond de la salle (coté cours). Un fléchage au sol et affichage de circulation seront indiqués.

Toute sortie de la salle d'activité sera DEFINITIVE.

- **Le port du masque sera OBLIGATOIRE pour accéder aux locaux**, pour tout adhérent de plus de 11 ans. Néanmoins demeurant incompatible avec l'activité physique, il sera fortement déconseillé dans la pratique d'activité. Toutefois, il sera obligatoire pour tout déplacement à l'intérieur des locaux, si la distanciation sociale **d'1 mètre** n'est pas garantie.
- Les vestiaires et douches collectifs ne seront pas mis à disposition des adhérents pour le change ; **Les adhérents devront arriver en tenue adaptée, et repartir après leur séance.** Seul l'accès aux toilettes est autorisé et régulé. Aucune personne ne devra rester STAGNANTE à l'intérieur des vestiaires (TOUTE SAISON CONFONDUES)
Les parents ou adhérents devront attendre à l'extérieur jusqu'à l'heure du cours suivant (stationnement de véhicule INTERDIT à l'intérieur de la cour). La distanciation physique devra être respectée, tout en évitant les regroupements trop importants.
- L'accès à la salle de musculation se fera par l'entrée habituelle, coté parking, sur le côté ; et **UNIQUEMENT** pour les inscrits à la salle de musculation.
Plus aucune personne ne devra patienter dans le couloir des vestiaires, ni à l'entrée de la salle de musculation. Les regroupements sans distanciation physique sont à proscrire.
La sortie de la salle de musculation s'effectuera **OBLIGATOIREMENT** par le fond de la salle (issue de secours), privilégiant un sens de circulation. Un fléchage au sol et un affichage de circulation seront indiqués.
Toute sortie de la salle de musculation sera également DEFINITIVE (sauf pratique de sport en extérieur).

3/ EQUIPEMENTS PRATIQUE D'ACTIVITE / SALLE DE MUSCULATION INCLUSES :

- Pour la pratique de l'activité, une paire de chaussures propres et spécifiques à l'activité **sera apportée dans un sac** qui restera hors de contact des effets personnels des autres participants. Des chaises seront mises à disposition dans la salle, pour y déposer ses affaires personnelles, en respectant la distanciation physique entre chaque adhérent. L'échange ou le partage d'effets personnels (serviette, gourde, matériel...) est proscrit. Un sac personnel fermé est préconisé.
Pour les enfants, chaque bouteille d'eau sera repérée et marquée, pour un usage personnel. Les gourdes sont recommandées.
- **L'utilisation de matériels sportifs personnels est recommandée et privilégiée** pour les cours collectifs adultes et salle de musculation ; à défaut, le matériel sportif commun (haltère, barre, élastique, poids lesté, etc...) sera nettoyé et désinfecté par chaque adhérent, avant si besoin et **après chaque utilisation** ; avec des lingettes ou produits désinfectants mis à disposition. Les tapis de sol utilisés seront isolés après leur utilisation.
Un temps de nettoyage et désinfection de matériel, lors des cours collectifs enfants (atelier cirque et boxe) sera appliqué par les coaches encadrants.
- Un bac de désinfection sera mis en place pour isoler le matériel ne pouvant être désinfecté dans l'immédiat pour une utilisation ultérieure.
- Les machines de musculation utilisées devront être **OBLIGATOIREMENT désinfectées après usage** (disques, barres, poignées, haltères, assises et tout autre endroit en contact avec les mains) **et déchargées de leur poids.** Des lingettes à usage unique et produits désinfectants séchage rapide seront disposés à différents endroits, aux abords des machines, pour en permettre leur utilisation par les adhérents et les coach's.
Les serviettes de douche sont **interdites** sur les machines (évitant la contamination par contact) ; mais **recommandées** pour un usage au sol uniquement.
- Les portes et fenêtres à l'intérieur de la salle d'activité et salle de musculation seront au maximum ouvertes ; laissant une aération régulière et la ventilation nécessaire des espaces recevant du public.

Dans l'impossibilité d'aération suffisante, les locaux seront aérés 10 à 15 min deux fois par jour.

4/ DISTANCIATION PHYSIQUE et CAPACITE D'ACCEUIL

- *Lorsque la pratique d'activité le permet, il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact au-delà de 1 m ; 2 mètres* seront à prévoir pour les activités d'effort en statique ou en dynamique, et **1 mètre** pour les moments statiques (repos, consignes, débriefing...).
Le nombre d'adhérents dans les espaces collectifs pourra être limité, si la superficie ne nous permet pas de maintenir une distanciation physique nécessaire.
La capacité d'accueil de la salle d'activité est de **25 adhérents** par cours collectifs ; la salle de musculation étant limitée à **15 adhérents** en pratique d'activité.
- Les horaires d'accès du public, aux équipements et aux différents espaces, au sein de la salle de musculation, pourront être fractionnés ou limités, si le nombre d'adhérents était trop important.
Les machines devant être espacées **de 2 mètres** linéaire dans la mesure du possible ; en privilégiant le dos à dos ; certaines machines pourraient être condamnées, si la distanciation physique ne peut être respectée.
- Le port du masque rend difficile la pratique d'un grand nombre de disciplines sportives. Il est donc proscrit pour chaque activité sportive. Il devra être porté au coude ou au poignet (sous le menton ne sert à rien...), ou placé dans un sachet hermétique le temps de la pratique d'activité. Cependant, il sera obligatoire dans certaines situations (croisement, déplacement, coaching, repos...) où les mesures de distanciation ne pourraient pas être strictement respectées. Les non-pratiquants d'activité ont l'obligation de porter le masque.
- Concernant les cours collectifs enfants (Danse, Atelier Cirque, Boxe, Atelier théâtre) les groupes qui se succèdent ne devront pas être mélangés. Il faudra attendre que l'accès à la salle soit libre pour pouvoir y entrer, en utilisant les entrées et sorties définie par l'association. (Cf. paragraphe 1 et 2).
La distanciation physique n'est plus obligatoire pour les groupes d'enfants. Le contact des mains entre enfants sera, dans la mesure du possible, évité.
- Un registre journalier sera tenu par les coaches encadrants, dans chacune des activités, pour traçabilité en cas de contamination.

EN CONCLUSION

La reprise des activités sportives individuelles et collectives en milieu clos doit tenir compte des capacités d'organisation, de ventilation, de respect des gestes barrières et d'une distance physique suffisante. Seul le Maire est décisionnaire sur l'impact d'ouverture ou de fermeture des locaux ; selon l'évolution épidémique

Toute personne décidant d'une inscription au sein du Foyer Rural de Verneuil l'étang, pour quelle activité que ce soit (enfants, adolescents, adultes et seniors), se doit de respecter et/ou de faire respecter ce protocole sanitaire, dès lors qu'il en a pris connaissance.

Et de ce fait, en approuve son application.

Tout manquement aux règles imposées, l'adhérent se verra exclu des activités.

Toute suspicion ou contamination de COVID 19, devra être signalée à la responsable de l'association (Mme GOUJON Géraldine- par mail foyerruraldeverneuil77@gmail.com ou autres moyens).

